

**Avis rendu par la commission de sélection d'appel à projet médico-social sous compétence  
conjointe du Département de La Réunion et de l'Agence de Santé de La Réunion réunie le 19 mai  
2023**

**Objet : Réalisation d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPAD) de 107 places et d'un accueil de jour de 14 places sur la commune de la Petite-île.**

La commission de sélection d'appel à projet médico-social, sous compétence conjointe du Département de La Réunion et de l'Agence Régionale de Santé La Réunion réunie le 19 mai 2023 a examiné et procédé au classement des projets recevables en réponse à l'appel à projet « AAP n°2022 -EHPAD Sud » publié le 29 août 2022.

**La commission a établi à l'unanimité le classement suivant :**

1 <sup>er</sup>	Projet de la Croix Rouge Française
2 <sup>e</sup>	Projet de l'ORIAPA
3 <sup>e</sup>	Projet de l'Alefpa
4 <sup>e</sup>	Projet de Mediaustral
5 <sup>e</sup>	Projet de MBV
6 <sup>e</sup>	Projet de Vetiver et Vanille

Conformément à l'article R.313-6-2 du Code de l'action sociale et des familles, la commission a validé le classement proposé par les instructeurs. Ce classement vaut avis de la commission. Il sera publié selon les mêmes modalités que l'avis d'appel à projet, à savoir aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion, aux recueils des actes administratifs du Département de La Réunion, et sur les sites internet de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion et du Département de La Réunion.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion et le Président du Conseil Départemental.

Fait à Saint-Denis, le 19/05/2023

Etienne BILLOT, représentant du Directeur  
Général de l'ARS La Réunion, co-président



Béatrice SIGISMEAU, représentant le  
Président du Conseil Départemental de La  
Réunion, co-présidente

Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation  
La Vice-présidente déléguée  
  
Béatrice SIGISMEAU